

quantities of which are fixed or determined under the Act:

- Turkey, live or eviscerated, turkey parts, whether breaded or battered, and turkey products manufactured wholly therefrom, whether breaded or battered;
- Eggs and egg products;
- Chicken and chicken capons, live or eviscerated, chicken parts whether breaded or battered, and chicken products manufactured wholly thereof, whether breaded or battered; and
- Broiler hatching eggs and chicks for chicken production.

2) To implement any action taken under the Agricultural Stabilization Act, the Fisheries Prices Support Act, the Agricultural Products Co-operative Marketing Act, or the Canadian Dairy Commission Act, to support the price of the article or that has the effect of supporting the price of the article:

- Animal feeds containing more than 50% non-fat milk solids (Canadian Dairy Commission Act);
- Butter (Canadian Dairy Commission Act);
- Butter fat in any form either alone or in combination with other substances (Canadian Dairy Commission Act);

un article produit au Canada dont les quantités sont fixées ou déterminées en vertu de cette loi :

- dindons, vivants ou éviscérés, parties de dindon, qu'elles soient ou non enrobées de chapelure ou de pâte, et produits qui en sont entièrement dérivés, qu'ils soient ou non enrobés de chapelure ou de pâte;
- oeufs et produits d'oeufs;
- poulets et chapons, vivants ou éviscérés, parties de poulet, qu'elles soient ou non enrobées de chapelure ou de pâte, et produits qui en sont entièrement dérivés, qu'ils soient ou non enrobés de chapelure ou de pâte; et
- oeufs d'incubation de poulets de chair et poussins destinés à la production de poulets.

2) Mettre à exécution toute mesure prise selon la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles ou la Loi sur la Commission canadienne du lait, ayant pour objet ou pour effet de soutenir le prix de l'article :

- provendes contenant plus de 50 % de solides non gras de lait (Loi sur la Commission canadienne du lait);
- beurre (Loi sur la Commission canadienne du lait);
- matière grasse du lait sous toutes formes, seule ou en combinaison avec d'autres substances (Loi sur la Commission canadienne du lait);